

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 octobre 2018

PLFSS POUR 2019 - (N° 1297)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 951

présenté par
M. Véran

ARTICLE 34

Compléter l'alinéa 93 par les mots :

« prévue à l'article L. 861-1 du code de la sécurité sociale ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.